

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4302**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concepteur(trice) en communication visuelle

Nouvel intitulé : Concepteur(trice) en communication visuelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole d'Art Maryse Eloy (EME)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'école Maryse Eloy

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Concepteur en communication visuelle est chargé, dans le cadre d'un processus de communication, de la conception et de la réalisation pour le compte d'un client de différents supports de communication, de nature et d'importance variables en fonction de la demande qui lui est faite ; il donne une direction créative à un besoin de communication.

1° Il reçoit la commande :

soit de son responsable (directeur de création ou chef de projet) soit d'un commercial, soit directement de son client. Un dialogue s'instaure afin de comprendre et analyser la demande

2° Il se documente et précise ses axes créatifs :

il rassemble de la documentation sur son client, le marché, la concurrence, il étudie diverses informations liées à sa commande

3° Il conçoit des essais graphiques et des maquettes d'intention, tant sur le papier (croquis, dessins, collages, etc) qu'à l'aide des outils informatiques et multimédia (logiciels graphiques) : il rend visible et compréhensible l'esprit et la forme du message à communiquer Il définit ses orientations artistiques et les moyens à utiliser (images, textes, mises en page, volume, CD Rom, site internet, film vidéo et animation...), puis il réalise et finalise le support de communication définitif souhaité.

4° Il recherche l'accord et la validation de son projet par son responsable, ou le commercial ou son client à travers les corrections qu'il apporte à l'issue de ses entretiens de présentation.

Il assure le suivi de la réalisation et la livraison définitive de la commande.

Le Concepteur en communication visuelle est capable de :

- Conseiller un client et rédiger un cahier des charges pour répondre à un besoin de communication par l'élaboration d'un concept visuel
- Maitriser les techniques de dessin manuel et les logiciels multimédias pour exprimer visuellement un concept de communication
- Rassembler par la documentation et les recherches (internet, bibliothèque, organismes professionnels, enquêtes terrain) les données nécessaires au projet (marché, usagers, concurrence, références artistiques, impératifs techniques) pour élaborer une réflexion stratégique
- Traduire un concept visuel dans sa globalité, et définir les moyens et ressources créatifs nécessaires au projet, pour exprimer les choix esthétiques et artistiques retenus par le créatif.
- Maitriser les outils d'expression visuelle (photo, dessin, couleur, collage, story-board, planche tendance) et multimédia (traitement d'image, composition et mise en page, animation, 3D, vidéo, internet) pour donner une forme visuelle au message à transmettre
- Maitriser les mécanismes qui régissent la communication entre les individus, le marketing, la sociologie et les grands courants de pensées, l'histoire du graphisme et des signes de communication dans leurs usages
- Adapter et réaliser le projet graphique en fonction d'un estimatif budgétaire et du support sélectionné pour donner une forme visuelle conforme au message à transmettre : format et nature du papier, format d'écran, nature des fichiers informatiques...
- Travailler en équipe : organiser et gérer en toute responsabilité le planning de travail des collaborateurs et différents prestataires
- Argumenter et défendre le parti pris conceptuel et justifier le projet créatif pour obtenir l'adhésion et la validation du client
- Proposer au client un projet qui respecte les contraintes juridiques de droits d'auteur, droits d'utilisation et de reproduction d'images
- Maitriser la gestion de la phase de réalisation du projet dans une dynamique de travail en équipe (exécutants, sous-traitants)
- Respecter les contraintes budgétaires et de délai pour la bonne finalisation de la commande.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité est organisé autour de 2 grands ensembles : les agences de communication, publicité, multimédia et numérique, et les agences de design.

Directeur artistique, Designer graphique, Web designer ou Graphiste, en agence (de design, de publicité, de multimédia numérique ou de communication), en studio/atelier de création graphique, en maison d'édition presse ou livre, en service de communication intégré en entreprise, exerçant en salarié ou en indépendant free-lance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1° - Mise en situation professionnelle : exposé oral et/ou écrit (VAE) de la demande (le client et son besoin de communication)

2° - Constitution et présentation d'un dossier de recherches : sources et documentations, images de références, mots clés, notes d'intention, et premières images

3° - Mise en situation professionnelle :

Conception et réalisation d'un projet de communication visuelle, accompagné de son dossier de recherches.

Exposé oral et/ou écrit (VAE) et argumenté des choix visuels, typographiques, et du développement des partis créatifs, ainsi que des références marketing, sociologiques et de communication

Présentation du book artistique : ensemble de réalisations graphiques réalisées dans le cadre scolaire et /ou professionnel (VAE) et d'un rapport de stage ou d'activités professionnelles (VAE)

4° - Mise en situation professionnelle :

Exposé oral et/ou écrit (VAE) des justifications artistique, graphique, économique du projet.

Présentation du projet finalisé dans sa forme et son support définitif

Enoncé des droits juridiques liés aux textes et images retenus dans le projet

Production d'un devis estimatif des exécutants et/ou sous-traitants

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		7 personnes (professionnels indépendants, dirigeants d'agence, salariés de l'organisme, d'agences ou d'entreprises).
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		4 personnes (2 représentants de l'organisme de certification et 2 membres extérieurs à l'organisme)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accord de reconnaissance mutuelle avec Art'Com Casablanca et Rabat (Maroc), écoles de design graphique et communication visuelle. Accord de reconnaissance mutuelle et d'équivalence des qualifications avec Visart Budapest (Hongrie), école de design graphique et communication visuelle.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé Concepteur en communication visuelle avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Concepteur(trice) en communication visuelle" avec effet au 21 février 2013, jusqu'au 29 novembre 2019. Autorité responsable : Ecole d'Art Maryse Eloy (EME).

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988 et jusqu'au 31 décembre 2003

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 27 décembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Communication visuelle : design graphique, édition, publicité'

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

<http://www.ecole-maryse-eloy.com>

Lieu(x) de certification :

ECOLE D'ART MARYSE ELOI 1, rue Bouvier - 75011 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

1, rue Bouvier - 75011 Paris 48, rue Beaubourg - 75003 Paris

Historique de la certification :

Ancien libellé : 'Communication visuelle : design graphique, édition, publicité' (Arrêté du 27 décembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 janvier 1996)

Certification précédente : Communication visuelle : design graphique, édition, publicité (Fiche incomplète)

Certification suivante : Concepteur(trice) en communication visuelle